Prestation de serment des membres de la CNIDH au Burundi

PANA, 07 juin 2011Bujumbura, Burundi - Les sept membres de la nouvelle Commission nationale indÃ©pendante des droits de lâ€™Homme (CNIDH) au Burundi ont prÃªtÃ© serment, mardi, devant le chef de lâ€™Etat burundais, Pierre Nkurunziz jurÃ© de remplir leur mandat "en toute indÃ©pendance et impartialitÃ©" et de faire preuve de "dÃ©vouement total Ã la protectio et la promotion des droits humains", a-t-on constatÃ© sur place au Palais des congrÃ¨s de Kigobe, siÃ¨ge central du Parlement burundais.Tenant dâ€™une main le drapeau national, et de lâ€™autre, celui de lâ€™unitÃ© nationale, ils ont jurÃ©, "ne se laisser jamais guider par aucun intÃ©rÃªt partisan' et de 'se consacrer entiÃ¨rement Ã la protection et Ã la promotion des droits de lâ€™homme, dans le strict respect de la constitution de la RÃ©publique du Burundi, de la charte de lâ€™unitÃ© nationale et dâ€™autres lois en vigueur".
La mise en place de la Commission nationale indÃ©pendante des droits de lâ€™homme au Burundi a Ã©tÃ© saluÃ©e par les Nations unies et, plus rÃ©cemment encore, par le vice-Premier ministre et ministre belge des Affaires Ã©trangÃ¨res, Steven Vanackere, de passage Ã Bujumbura.La commission constitue une premiÃ¨re au Burundi oÃ¹ lâ€™opinion attend beaucoup dâ€™elle au sortir de plus dâ€™une dÃ©cennie de guerre civile qui portÃ© gravement atteinte au droit Ã la vie.